

07/04/2023

Date de la convocation :
31 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2023 _ 17	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José
– GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

OBJET : Adoption du Compte de Gestion du Receveur. Exercice 2021 - Budget Général

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1
et 2. et R.2343.1 à R 2343.10,

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de
gestion du receveur,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **Adopte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à
celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 12 AVR. 2023
et publication le: 12 AVR. 2023
Le Maire
A.BARALE

Le Maire
A.BARALE

